



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU GARD  
COMMUNE AIGUES MORTES

DECISION DU MAIRE

**Réf. : DEC/2018/86/1.1**

**Objet : Eclairage public – reconduction et avenant de transfert**

Le Maire de la commune d'Aigues-Mortes,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L2122-22,

**Vu** la délibération du Conseil municipal du 17 avril 2014 n° 2014/11/5.5/14.04/1 donnant délégation de fonction du Maire visée par la préfecture le 22 AVRIL 2014, et notamment le point 4 autorisant le Maire « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

**Vu** le marché à bons de commande entretien et maintenance des foyers lumineux et des installations d'éclairage publics passé entre la société ENGIE COFELY et la Communauté de Communes Terre de Camargue en date du 14 septembre 2015

**Vu** la délibération du conseil communautaire du 02 octobre 2017 transférant la compétence « Eclairage Public » aux communes membres

**Vu** la volonté du mandataire ENGIE COFELY, en cours d'exécution de marché, de substituer le mandataire solidaire désigné dans l'acte d'engagement par un autre membre du groupement, à savoir INEO PACA à compter du 24 septembre 2018

**Considérant**, que la commune d'Aigues-Mortes a décidé de lancer un marché unique pour son éclairage public courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2019

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

De reconduire dans les mêmes termes, le marché Eclairage Public pour une période de 6 mois, soit jusqu'au 24 mars 2019 avec la société INEO PACA, 215 rue des Quatre Gendarmes d'Ouvéa, 84 000 AVIGNON.

**ARTICLE 2:**

La présente décision pour être exécutoire fera l'objet d'une transmission en Préfecture et d'une publication

**ARTICLE 3 :**

Conformément à l'article L 2122-23 du C.G.C.T. la décision sera communiquée au Conseil Municipal.

Envoyé en préfecture le 26/11/2018  
Reçu en préfecture le 26/11/2018  
Affiché le 26/11/2018  
ID : 030-213000037-20181122-DEC201886-AR



Fait à Aigues-Mortes, le 22 novembre 2018

**Le Maire,  
Pierre MAUMEJEAN**

